



Département de l'**HÉRAULT**

Commune de **VIAS**

Hôtel de Ville – 6, place des Arènes

34 450 Vias

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1

Dossier d'enquête publique

Pièce **PIÈCES RÈGLEMENTAIRES** **3.2** Règlement graphique

Procédure prescrite par arrêté le : **5 mai 2025**

Procédure approuvée par DCM le :

Dépôt du dossier approuvé en Préfecture le :

Stéphane GAZABRE
UADG – URBANISME
73, allée Kléber
34 000 MONTPELLIER



Avec le concours de



ALTEMIS
49, rue Montmorency
34200 SETE

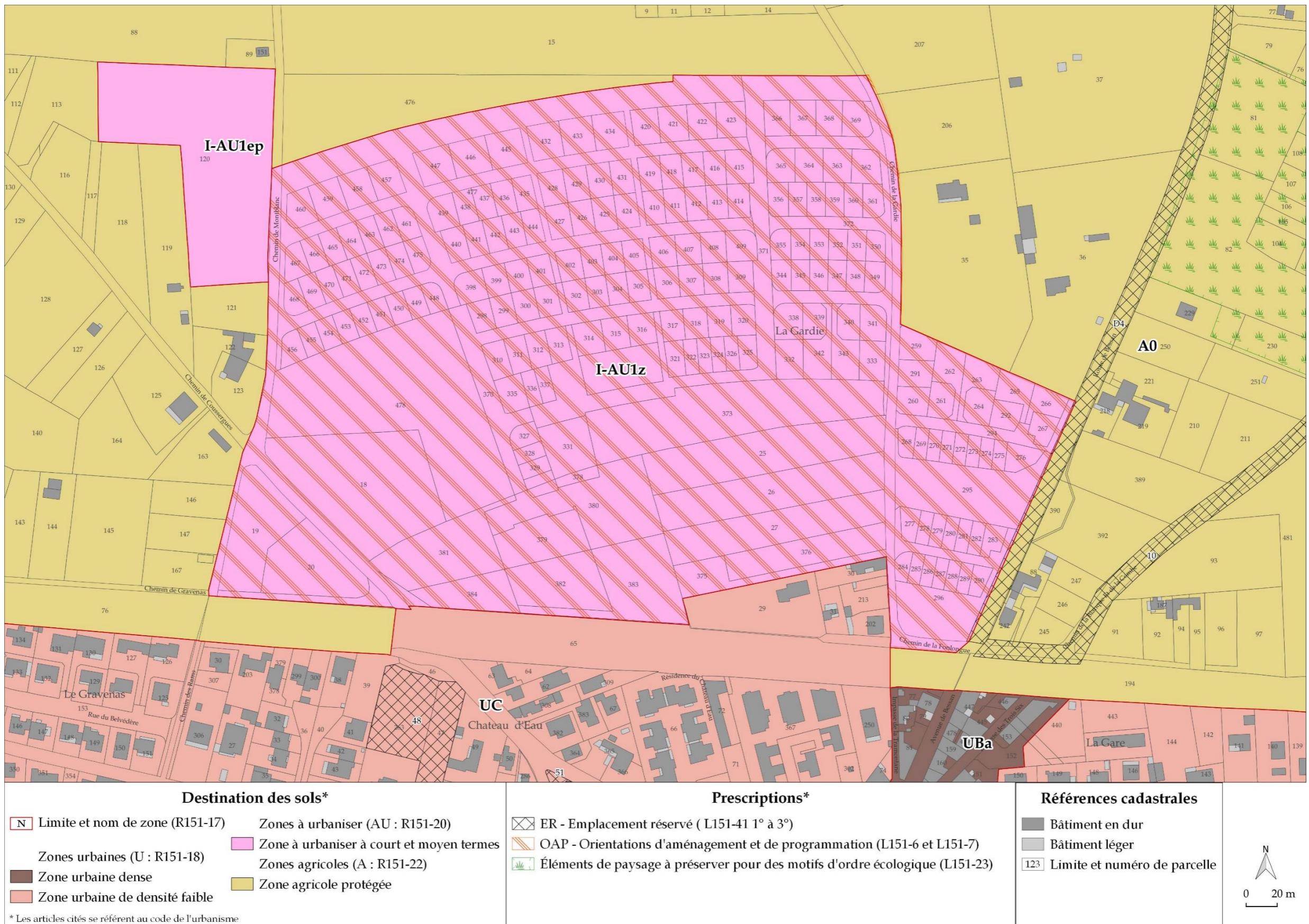
**Nikolay
SIRAKOV**

**Géomaticien –
Cartographe**
59, Grand'Rue Jean Moulin
34 000 MONTPELLIER

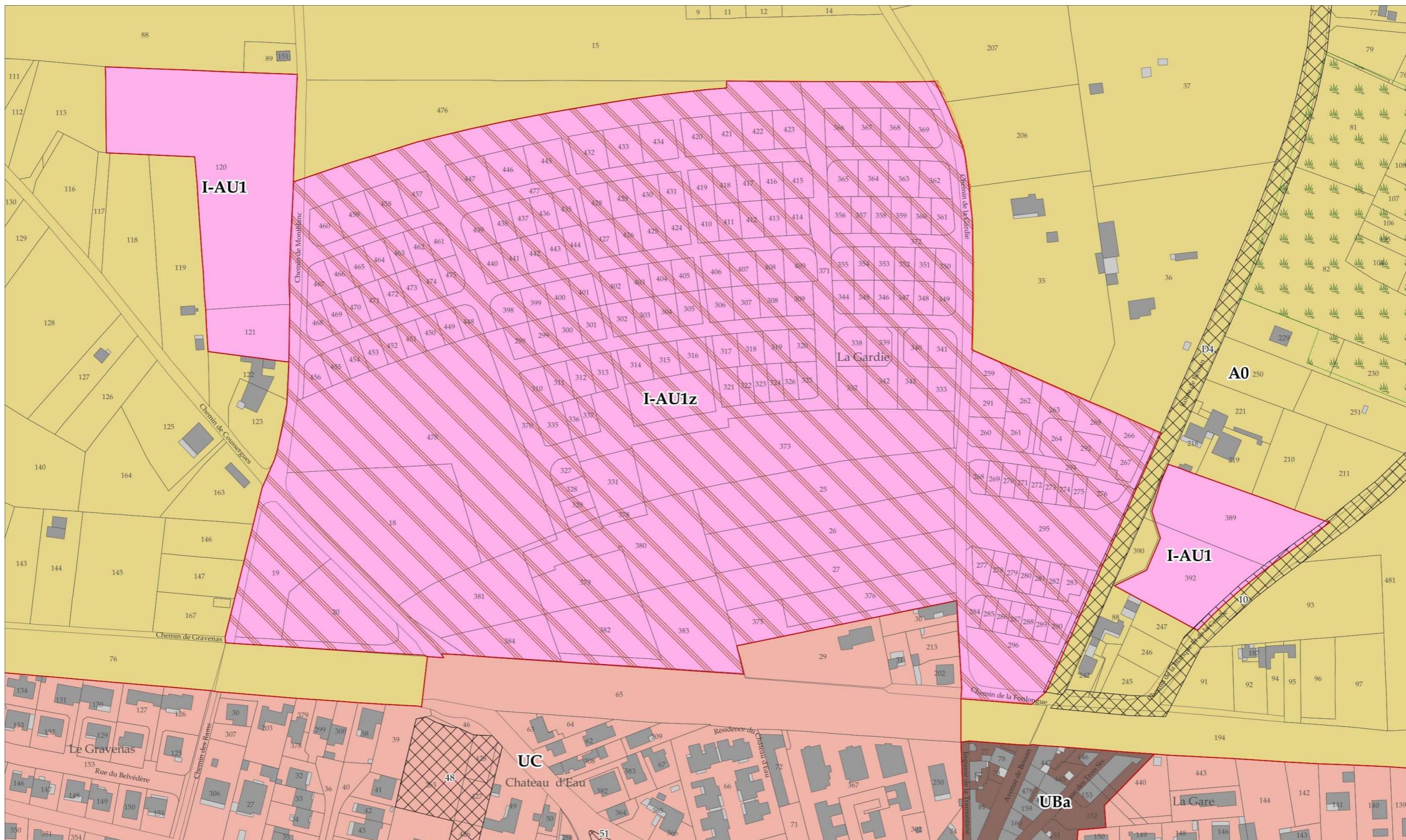
Le périmètre de la zone agricole est revu pour autoriser le projet présenté dans ce présent dossier. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Crédation d'une zone I-AU1 ;
- Ajustement de la zone A0 sur la partie restante

Zonage du PLU AVANT



Zonage du PLU APRÈS



Destination des sols*

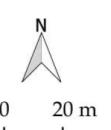
- N Limite et nom de zone (R151-17)
- Zones urbaines (U : R151-18)
- Zone urbaine dense
- Zone urbaine de densité faible
- Zones à urbaniser (AU : R151-20)
- Zone à urbaniser à court et moyen termes
- Zones agricoles (A : R151-22)
- Zone agricole protégée

Prescriptions*

- ER - Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)
- OAP - Orientations d'aménagement et de programmation (L151-6 et L151-7)
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)

Références cadastrales

- Bâtiment en dur
- Bâtiment léger
- Limite et numéro de parcelle



* Les articles cités se réfèrent au code de l'urbanisme